



Amiens, le 31 mai 2018

Communiqué de presse

Sécurité routière La série noire continue



Alors que la mortalité routière, en France, connaît une baisse de 13%, la Somme connaît une augmentation de plus de 41%, tendance qui hélas se confirme encore cette semaine.

Malgré le récent cri de colère du préfet sur cette situation, la journée du 30 mai a encore connu un dramatique accident dans lequel un homme de 72 ans a perdu la vie et, comble de la lâcheté, l'auteur de l'accident a pris la fuite.

Le préfet appelle nos concitoyens à plus de responsabilité. Ainsi, on a récemment pu lire dans la presse la reprise de commentaires d'internautes qui réagissaient au bilan des contrôles, donnant crédit et la parole aux délinquants routiers qui osent prétendre que la vitesse n'est pas source d'accident ou encore que l'état du réseau routier en est responsable. Doit-on vraiment offrir une telle tribune à la délinquance !

Il faut cesser de crédibiliser ces mensonges quand on sait qu'aucun des accidents qu'a connus le département n'a pour origine l'état de la chaussée et qu'il est prouvé que la vitesse est une des causes majeures des accidents mortels et en toutes circonstances c'est un facteur aggravant.

Devant un tel relâchement du comportement de nombre d'usagers samariens, Philippe DE MESTER, préfet de la Somme, a décidé de maintenir le renforcement des contrôles qui donneront systématiquement lieu au retrait du permis de conduire chaque fois que la vie des contrevenants et celle des autres usagers de la route aura été mise en danger, et à la saisie du véhicule, ainsi que le permet la loi, dans certaines circonstances.

Le non respect des règles de la route n'est pas une simple entorse à des prescriptions, et une amende est une sanction qui n'a rien à voir avec un prétendu "racket fiscal". Le meilleur moyen de ne pas contribuer à ce prélèvement-sanction est de respecter strictement le code de la route, cela ne coûte rien.